



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE MONT-ROYAL LE VENDREDI 29 JUIN 2018 À 12 h, AU 90, AVENUE ROOSEVELT

Présents :

Le maire: Philippe Roy

les conseillers : Erin Kennedy
John Miller
Joseph Daoura
Minh-Diem Le Thi
Michelle Setlakwe
Jonathan Lang

formant quorum

et

Alexandre Verdy, Greffier
Ava L. Couch, Directrice générale

- À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter. Les votes à l'unanimité sont donc des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

1. Ouverture de la séance

Le maire ouvre la séance à 12 h et souhaite la bienvenue aux gens dans la salle.

2. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 18-06-23

Objet : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil du 29 juin 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 18-06-23

Subject: Adoption of Agenda

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

To adopt the agenda of Special Meeting of June 29, 2018.

CARRIED UNANIMOUSLY

3. Services professionnels d'architecture et ingénierie pour la construction d'un complexe sportif et communautaire

RÉSOLUTION N° 18-06-24

Objet : Services professionnels d'architecture et ingénierie pour la construction d'un complexe sportif et communautaire

ATTENDU que conformément à l'article 573.1.0.1.1. de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), le conseil municipal doit utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres pour l'octroi de contrats relatifs à la fourniture de services professionnels à exercice exclusif de plus 25 000 \$ et doit procéder à un appel d'offres public pour des contrats excédant 100 000 \$;

ATTENDU que la Ville a utilisé un système de pondération et d'évaluation des offres dans le cadre du mandat de services professionnels d'ingénierie et d'architecture pour la construction d'un complexe sportif et communautaire;

Sur proposition de la conseillère Michelle Setlakwe, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

D'accepter l'offre de la firme Poirier Fontaine Architectes / Riopel et associés Architectes pour les services professionnels en ingénierie et architecture pour la construction d'un complexe sportif et communautaire, celle-ci ayant obtenu le plus haut pointage suite à l'évaluation des offres par le comité de sélection;

D'octroyer le mandat A pour la préparation des plans et devis à la firme Poirier Fontaine Architectes / Riopel et associés Architectes au montant de 1 256 500 \$ plus taxes, le tout selon les documents d'appel d'offres du contrat;

D'octroyer le mandat B pour la surveillance des travaux seulement lors de l'octroi du contrat de construction;

D'autoriser une dépense de 1 356 500 \$ plus taxes pour l'exécution du mandat A, incluant tous les frais accessoires;

D'approuver l'utilisation du surplus accumulé affecté à cette fin pour le financement de cette dépense;

D'imputer cette dépense au projet de construction d'un complexe sportif et communautaire du PTI 2018
Projet: Construction d'un complexe sportif et communautaire
Dépenses: 1 559 635,88 \$ taxes incluses

RESOLUTION N° 18-06-24

Subject : Architectural and Engineering Professional Services for the construction of a sports and community complex

WHEREAS under section 573.1.0.1.1 of the Cities and Towns Act (R.S.Q., c. C-19), where a contract for exclusive professional services for more than \$25,000 is to be awarded, Council must use a bid weighting and evaluating system and must use a public tendering system for contracts exceeding \$ 100,000;

WHEREAS the Town used a bid weighting and evaluating system for the awarding of a contract for engineering and architectural professional services for the construction of a sports and community complex;

It was moved by Councillor Michelle Setlakwe, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To accept the offer from Poirier Fontaine Architectes / Riopel et associés Architectes for the engineering and architectural professional services for the construction of a sports and community complex, this firm having obtained the highest score following the bid evaluation process by the selection committee;

To award mandate A for the preparation of plans and specifications to Poirier Fontaine Architectes / Riopel et associés Architectes in an amount of \$1,256,500 plus taxes, the whole in accordance with the tendering documents for this contract

To award mandate B for site supervision only at the time of the constructions contract award;

To authorize an expense of \$1,356,500 plus taxes for the execution of mandate A including all accessory costs;

To approve the financing of this expense by the accumulated surplus appropriated for the project;

To charge this expense to project: "Construction d'un complexe sportif et communautaire" identified in the 2018 capital works project list.
Project: Construction d'un complexe sportif et communautaire
Expense: \$1,559,635.88 taxes included

Crédit: 1 424 155,44 \$

Credit: \$1,424,155.44

Contrat: 1 256 500 \$ plus taxes

Contract: \$1,256,500 plus taxes

Provenance: surplus affecté.

Source: appropriated surplus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

4. Période de questions du public

Le maire Philippe Roy ouvre la période de questions à 12 h 14 et 5 citoyens s'adressent au conseil. La période de questions se termine à 12 h 34.

5. Levée de la séance

RÉSOLUTION N° 18-06-25

Objet : Levée de la séance

ATTENDU QUE tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par le conseiller Jonathan Lang, il est résolu :

De lever la séance à 12h34.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le maire,

(s) Philippe Roy

Philippe Roy

RESOLUTION NO. 18-06-25

Subject: Closing of Meeting

WHEREAS all subjects on the Agenda are exhausted;

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Jonathan Lang, and resolved:

To close meeting at .

CARRIED UNANIMOUSLY

Le greffier,

(s) Alexandre Verdy

Alexandre Verdy